

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES DE LA COMMUNE DE RIEZ

Par arrêté préfectoral n°2017-293-008 en date du 20 octobre 2017 l'ouverture d'une enquête publique concernant la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles (PPRN) de la commune de Riez a été prescrite. Le projet de PPRN peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'Environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPRN modifié.

Par suite, la révision du PPRN est approuvée par arrêté du Préfet des Alpes-de-Haute-Provence.

Monsieur Guy PAGLIANO a été désigné par le Tribunal Administratif de Marseille en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique.

Celle-ci se déroulera sur une durée de 34 jours, du lundi 13 novembre 2017 à 9h au vendredi 15 décembre 2017 à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sur support papier et sur poste informatique seront déposées à la mairie de Riez, consultables aux heures habituelles d'ouverture au public :

Lundi : 9h à 12h et 14h à 17h30 - Mardi : 9h à 12h - Mercredi et jeudi : 9h à 12h et 14h à 17h30 -
Vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h30.

Le projet de PPRN peut être téléchargé à l'adresse suivante :

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public à la mairie de Riez :

- de 9h à 12h les lundi 13 novembre, samedi 25 novembre, et mercredi 6 décembre 2017
- de 14h à 17h le vendredi 15 décembre 2017.

Le public pourra consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, accessible au public en mairie, ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie, ou par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : ddt-ser-pr@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Ces observations devront lui parvenir avant la date de clôture de l'enquête et seront annexées au registre d'enquête.

Des informations concernant le projet de PPRN peuvent être demandées à :

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires/Service Environnement Risques/Pôle Risques
avenue Demontzey CS 10211 - 04002 Digne-les-Bains.

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairie de Riez, à la Direction Départementale des Territoires et à la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.